

**RÉTRIBUTION À RÉCLAMER DANS LE CADRE DE**  
**LA PROCÉDURE DE PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**REGLEMENT DU 23/03/2015**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif de rétribution à réclamer en contre partie de la délivrance de copies de documents administratifs, figurant dans la délibération arrêtée par le Conseil communal du 26 avril 2009, modifié par délibération du Conseil communal du 29 janvier 2008 est abrogé et remplacé par le présent tarif.

**Article 2**

Le tarif suivant est établi pour la rétribution des copies de documents administratifs, délivrés tant en exécution des articles L3211-1 à L3231-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatifs à la publicité de l'administration (anciennement la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes), que sur base du code de l'environnement :

- papier blanc et impression noire format A4 :	0,02 euros par page ;
- papier blanc et impression noire format A4 recto/verso :	0,03 euros par page ;
- papier blanc et impression noire format A3 :	0,02 euros par page ;
- papier blanc et impression noire format A3 recto/verso : ;	0,03 euros par page
- papier blanc et impression couleur format A4 :	0,05 euros par page ;
- papier blanc et impression couleur format A4 recto/verso :	0,08 euros par page ;
- papier blanc et impression couleur format A3 :	0,05 euros par page ;
- papier blanc et impression couleur format A3 recto/verso :	0,09 euros par page ;
- frais d'envoi :	conformément aux tarifs postaux en vigueur ;

**Article 3**

La rétribution est perçue au comptant lors de la délivrance des copies ou par l'envoi d'une invitation à payer.

**Article 4**

Lorsque le montant de la rétribution à percevoir pour les copies demandées par un citoyen ne dépasse pas 5 euros, frais de port compris, la rétribution ne sera pas perçue, ni au comptant, ni par invitation à payer. Lorsque la rétribution correspondant au prix des copies et éventuellement aux frais de port, dépasse 5 euros, la rétribution sera due pour toutes les copies demandées, de la première à la dernière, ainsi que les frais de port éventuels.